

APPEL A PARTENARIAT MUTUELLE COMMUNALE POUR LES HABITANTS DE BOURBON LANCY

Personne responsable de l'appel à partenariat :

Mme Edith GUEUGNEAU Maire et Présidente du CCAS de Bourbon-Lancy

Objet de l'appel à partenariat :

Mise en place d'une couverture santé négociée par le CCAS qui permettra à tous les administrés de la Commune de Bourbon-Lancy d'en bénéficier, sous réserve qu'ils justifient de leur qualité de résident de la Commune et s'ils le souhaitent, à des conditions tarifaires préférentielles.

Les organismes sont invités à télécharger le cahier des charges sur le site de la Ville de Bourbon-Lancy rubrique CCAS/mutuelle communale.

Date limite de réception des offres :

Le 30 juillet 2021 à 12h00 à :

Mme la Présidente du CCAS de Bourbon-Lancy
2, rue de la Châtaigneraie
71140 BOURBON LANCY

Sous enveloppe. Mention sur l'enveloppe « Consultation pour une mutuelle communale pour les habitants de Bourbon-Lancy ».

Critères d'attribution des offres :

La notation se fera sur 20.

La sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse s'effectuera selon les critères pondérés suivants :

- Qualité du dossier et détail de l'offre (tarifs proposés, qualité des prestations, avantages annexes, actions de prévention) : 20%.
- Modalités d'information, communication et commercialisation (permanences, référent, plaquettes) : 20%.
- Rapport entre la qualité des garanties et des tarifs proposés ainsi que les modalités d'évolution des tarifs : 40%.
- Délais de mise en œuvre : 20%.

Demande de renseignements administratifs ou techniques / adresse de transmission des offres

CCAS de Bourbon-Lancy
2, rue de la Châtaigneraie
71140 BOURBON LANCY
Tel : 03.85.89.38.94